N° 145. Lundi 19 et Mardi 20 Juin 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
Pour un an. . . 26 fl. 30 fl.
» six mois . . 14 » 16 »
» trois mois . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION: à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Poten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, LE 19 JUIN.

REVUE POLITIQUE.

Il était facile de prévoir que la réalisation des projets du roi Charles-Albert, c'est-à-dire l'agglomération de tous les petits Etats de l'Italie en un seul royaume, finirait par éveiller les susceptibilités de la France. Le gouvernement de la république française vient de présenter à l'Assemblée nationale un projet de décret tendant à mobiliser 300 bataillons de gardes nationaux. Dans l'exposé des motifs qui accompagne ce décret, il se trouve clairement énoncé que la France ne voit pas sans inquiétude ce remaniement de territoires, et elle ne peut tolérer qu'un accroissement de la puissance de ses voisins vienne, sans compensation pour elle, affaiblir sa propre puissance. Un correspondant de ... an ... ne reconnaîtra la souveraineté de la ... de Savoie sur ses nouvelles possessions qu'à la condition que le Piémont cèdera à la France le duché de Savoie avec ses trois provinces et le comté de Nice. Serait-ce là un prétexte pour reconquérir les frontières des Alpes, que la France se plaît à appeler, ainsi que la rive gauche du Rhin, ses frontières naturelles?

Un fait digne de remarque, c'est la situation affligeante dans laquelle se trouve aujourd'hui Trieste. Ce magnifique port, la clé du commerce de l'Autriche et de l'Allemagne sur l'Adriatique, est étroitement bloqué par la flotte italienne réunie. L'assemblée nationale de Francfort, qui savait si bien accélérer les mesures de rigueur prises contre le Danemarck, paraît complètement oublier que Trieste est en définitive un port allemand.

Les surprises se succèdent en France, d'une manière non interrompue. L'Assemblée nationale avait vu, le 16, dans une lettre de Louis Bonaparte une provocation qu'il fallait punir. On reprochait à cette lettre de ne pas contenir le mot de république. Le lendemain, une nouvelle lettre arrive, elle apporte la démission du prince, et en même temps une reconnaissance de la république. Il est dit dans cette lettre nouvelle : « Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande, intelligente. » Or, lorsque le prince Louis Bonaparte écrivait cette seconde lettre, il ne pouvait connaître l'effet de la première; il a donc agi librement. Par cela seul il prouve à l'assemblée que quelques membres, obéissant la veille à un sentiment de susceptibilité irréfléchi, voulaient l'entraîner dans une démarche qu'elle aurait immédiatement regrettée.

Au lieu d'une séance dramatique, on a vu, le 16, une séance ... L'Assemblée a déclaré que l'Algérie était ... française. Ceci est encore de la politique de Louis-Philippe.

Quant à présent, la retraite de M. Lamartine est annoncée de toute part comme un fait imminent. Ni lui ni M. Ledru-Rollin n'étaient à la séance de l'Assemblée du 16. Par les électeurs du 4 juin, le pouvoir a été frappé de déchéance morale. La lutte malheureuse engagée avec le prince Louis Bonaparte est venue mettre ce fait dans tout son jour. Il n'a fallu qu'un mois pour accomplir cette décomposition, pour faire descendre M. Lamartine du faîte le plus élevé de la popularité, auquel jamais homme puisse atteindre. Ce spectacle est plein d'enseignements. Nous devons reconnaître que le prince Louis-Bonaparte, en évitant les dangers de la tribune, vient de céder à un excellent conseil pour lui. Le péril augmente pour la France.

La paix semble conclue de nouveau entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif. L'incertitude est toujours fort grande sur les craintes que l'on peut concevoir d'une nouvelle journée révolutionnaire; sur le plus ou moins de terrain que Louis Bonaparte peut avoir gagné ou perdu dans les discussions dont il a été l'objet ces jours derniers, au sein de l'Assemblée nationale; sur les dangers qui menacent la commission du pouvoir exécutif, sur la combinaison appelée à la remplacer; sur toutes les ... en un mot, qui préoccupent l'attention publique. Chacun les envisage à son point de vue, et il est bien difficile, impossible même, de tirer quelques probabilités de ce pêle-mêle des opinions.

De Paris l'esprit d'anarchie gagne les départements. Des troubles graves, dus pour la plupart au mécontentement qu'excite la taxe de quarante-cinq centimes, ont éclaté sur plusieurs points de la France. Il n'a guère été question que de ces faits affligeants dans la séance d'hier de l'Assemblée nationale. De toutes parts on presse le pouvoir exécutif de prendre des mesures propres à ramener enfin le rétablissement de l'ordre et le retour du crédit. Le comité des cinq promet de n'y point manquer. Mais il est, par le vice de sa constitution, condamné à l'impuissance; et, pas plus dans l'avenir que dans le passé, la France vraiment ne peut rien attendre de lui.

La séance d'avant-hier de l'Assemblée nationale a encore fourni à M. Pierre Leroux l'occasion de développer ses doctrines socialistes, mais l'Assemblée ne lui a pas prêté la même attention que lors de son premier discours. Dans sa réponse, M. Flocon, ministre de l'agriculture, a donné à entendre que le gouvernement était dans l'intention de fournir à toutes les ... moyens de faire l'essai de leur système. Nous verrons ... l'œuvre, en France, les phalanstériens, les icariens ... de toutes les couleurs.

... la prise du plateau de Rivoli par l'armée piémontaise se confirme. Les troupes de Charles-Albert se sont emparées de cette magnifique position, presque sans difficulté. Le maréchal Radetzky ne l'a aucunement défendue, ce qui est d'autant plus étrange, qu'il l'avait fait fortifier de longue main. L'armée piémontaise, au contraire, avait pris des dispositions sérieuses pour l'attaque, mais elles lui ont été inutiles. Toutes les forces autrichiennes se sont retirées pendant la nuit et ont repassé l'Adige.

Par contre, l'armée impériale, s'il faut en rapporter à la *Gazette d'Augsbourg*, fait de notables progrès dans la Vénétie. Il paraîtrait même qu'un corps assez considérable menace très-sérieusement Venise, près de laquelle il serait arrivé sans rencontrer d'obstacles.

Naples était tranquille à la date du 8. Mais le parti républicain prépare dans l'ombre une nouvelle levée de boucliers. Aussi l'inquiétude est-elle toujours très-grande dans cette capitale.

Ainsi qu'on le verra par une correspondance de Rome que nous empruntons à l'*Univers*, il a été question, après l'ouverture des deux conseils, de la retraite du ministère romain. Des nouvelles du 8 nous apprennent qu'il a effectivement donné sa démission, mais qu'il l'a retirée aussitôt après. Cette détermination ne peut qu'ajourner une crise devenue inévitable.

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros l'arrivée à Inspruck du nonce papal monsignor Morichini, et nous avons ajouté qu'il était chargé d'une mission auprès de l'empereur d'Autriche. Aujourd'hui une correspondance est venue confirmer cette nouvelle. Tout ferait espérer que la question italienne arrive à sa conclusion. Il paraît certain qu'il ne s'agit plus que d'une question d'indemnité. L'Autriche exigerait une reconnaissance annuelle de 19 millions de livres jusqu'à liquidation. Il faut attendre la confirmation de cette nouvelle.

Prague et Berlin viennent d'être presqu'en même temps le théâtre d'une émeute. A Prague, on s'est battu avec acharnement dans les rues, encombrées de barricades. Il y a eu des deux parts de nombreux morts et blessés. La princesse Windischgraetz est parmi les victimes. En fin de compte, force est restée à la loi; c'est, du moins, ce qui résulte des renseignements qui nous parviennent de Dresde. Le mouvement paraît avoir été provoqué par le parti tschèque. Les Allemands n'ont, à ce qu'on assure, pris aucune part à la lutte.

Tous les membres du congrès slave ont été expulsés de Prague.

A Berlin, le peuple a pénétré dans l'arsenal et l'a pillé en grande partie. Là aussi il y a des victimes à déplorer. On a promené dans les rues un drapeau sanglant. Ce drapeau est l'image trop fidèle des doctrines à l'aide desquelles on est parvenu à faire du peule berlinois un perpétuel instrument de désordres.

Le cabinet de Berlin, qui avait obtenu quelques succès dans les premières séances de l'Assemblée, semble perdre, en présence de ces événements, la majorité qui avait paru d'abord se dessiner en sa faveur. Dans la séance du 15, il a éprouvé un rude échec. L'Assemblée a décidé, malgré l'opposition très-vive des ministres présents, qu'elle nommerait une commission chargée de préparer un nouveau projet de constitution, pour remplacer celui présenté par le gouvernement.

Lord John Russell, dans la séance de vendredi à la chambre des communes, a présenté deux propositions importantes, dans le but de porter remède à la détresse des colonies anglaises des Indes occidentales. L'une de ces mesures consiste dans l'allocation d'une nouvelle somme de cinq cent mille livres sterling pour favoriser l'émigration volontaire de la côte d'Afrique vers les colonies anglaises des Antilles.

L'arrivée à Constantinople du général Aupick, ministre plénipotentiaire de la république française près la Porte ottomane, a causé un certain émoi dans cette ville. Le bâtiment qui le portait est entré dans le port sans faire le salut d'usage. On eût voulu que la Porte rendît quelques honneurs au représentant de la république, ou témoignât d'une manière quelconque que son arrivée était vue avec plaisir par le gouvernement du sultan. Rifaat-Pacha a répondu, sur ce dernier point, de la manière la plus polie et la plus cordiale; quant au premier, il n'y a pas eu moyen de le faire sortir de ce qu'il avait déjà dit précédemment, savoir: que le général Aupick serait reçu à Constantinople comme sujet d'une puissance avec laquelle on désirait entretenir des relations amicales; qu'il serait traité avec les égards et la déférence que la Porte accorde à tous les hôtes de distinction qui visitent ses Etats; mais qu'on ne pouvait lui rendre aucun des honneurs auxquels il aurait droit dans d'autres circonstances, ni faire auprès de lui aucune démarche officielle qui impliquât une reconnaissance tacite de la république; qu'au surplus, il était à espérer que cette reconnaissance ne se ferait pas attendre.

Le général Aupick ne sera donc considéré par le gouvernement et la plupart des autres ambassades que comme un simple particulier, avec lequel on n'entretiendra pas, jusqu'à nouvel ordre, de rapports officiels.

La *Gazette de Cologne* a répondu en partie à l'article du journal l'*Overyssel*, dont nous avons reproduit la traduction dans notre numéro d'avant-hier. La feuille colonaise commence par dire que l'Allemagne ne s'est jamais montrée hostile à la Hollande, et, après avoir reproduit la première partie de l'article du journal de Zwolle, la *Gazette de Cologne* s'arrête à la phrase où l'*Overyssel* engage le gouvernement des Pays-Bas à démontrer publiquement par des statistiques officielles, l'importance du commerce de l'Allemagne avec la Hollande, et à faire tous ses efforts pour arriver à la liberté de la navigation du Rhin. Voici comment s'exprime à ce sujet la *Gazette de Cologne* :

« Nous n'avons pas besoin de la publication de ces statistiques pour apprécier à sa juste valeur l'importance de notre commerce avec les Pays-Bas. » Partisans du système du commerce libre, l'affranchissement de la navigation rhénane de toutes les entraves et un rapprochement amical avec la » Hollande ne pourront que nous être agréables. Nous voulons facilement » oublier ce qui s'est passé antérieurement, et présenter une main fraternelle » à une alliance entre le Rhin et l'Y.

» Comme première preuve de notre bonne volonté, nous recommandons » instamment au gouvernement prussien de hâter de tout son pouvoir la » jonction des chemins de fer hollandais aux nôtres. Les chemins de fer sont » le meilleur moyen d'aplanir les différends politiques. Nous aimons à croire » que le gouvernement que les événements ont porté aux affaires chez nous, » suit une politique de commerce libéral. Eh bien! la meilleure occasion se » présente pour lui de le prouver. Qu'il la saisisse, et qu'il répare maintenant » ce qui a été compromis d'une manière inexcusable.

» Dans le courant de l'année dernière, la Hollande a envoyé à différentes » reprises des commissions à Berlin pour négocier la jonction de ces voies » ferrées. Les négociations restèrent, à notre grand étonnement, sans résultat, » cela au préjudice de la prospérité du commerce des pays en général, aussi » bien qu'à celui de l'intérêt privé des actionnaires.

» Nous sommes à même de donner l'explication des motifs qui ont causé ce » retard. D'abord le plus ou le moins de largeur de la voie ferrée; la distance » des rails hollandais est plus large que chez nous; ni le gouvernement » des Pays-Bas, ni celui de la Prusse n'ont voulu se prêter à écarter cet ob- » stacle qui s'opposait à la jonction. Ensuite, les commissaires néerlandais » demandèrent pour leur chemin de fer les mêmes avantages que pour les » chemins de fer belges. Cette demande se basait sur une clause du traité du 3 » juin 1837. De son côté, le gouvernement prussien demandait qu'on re- » nonçât à cette clause.

» Serait-il sage de faire dépendre de questions d'une aussi minime impor- » tance, l'achèvement de chemin de fer qui aura de si heureux résultats pour » le commerce des deux pays? Que la Hollande conserve ou change ses rails » comme elle le juge convenable; c'est son droit, et nous devons le respecter. » Le transbordement que cette différence de voie rend nécessairement pour » conséquence, aura ses désagréments, mais ils sont insignifiants en compa- » raison des pertes causées par l'inachèvement de chemin de fer. L'expérien- » ce démontrera aux Hollandais qu'ils doivent à la fin se décider à changer » leurs rails.

» Quant à la question touchant les avantages résultant de la clause du » traité du 3 juin 1837, rien ne sera plus facile que de la résoudre entre deux » gouvernements, animés tous deux des mêmes sentiments libéraux. La ques- » tion principale est que la question des deux chemins de fer se fasse. L'Alle- » magne ne saurait avoir trop de chemins de fer qui conduisent à la mer.

» Au reste, où pourrait-on trouver en ce moment une occupation plus » utile pour des milliers de bras qui demandent du travail? Nous sommes inti- » mement convaincus que la Hollande mettra la main à l'œuvre, le jour où l'on » remuera la première pelletée de terre à Oberhausen.

» Nous nous gagnerions ainsi tous les cœurs en Hollande, nous étendrions » notre influence, et nous établirions entre deux nations cette entente qui ne » peut que leur être favorable. N'oublions pas surtout que les Pays-Bas ont » une flotte et que les habitants sont issus de la même origine que nous. » N'oublions pas que, dans le cas où une guerre générale viendrait à éclater, » la Scandinavie ne serait point notre alliée. »

Le conseil des ministres s'est de nouveau assemblé hier à huit heures du soir. La séance a duré fort longtemps.

— Le duc Bernard de Saxe-Weimar a quitté aujourd'hui cette résidence, se rendant à Utrecht. S. A. a assisté hier au dîner de famille de la Cour.

— On écrit d'Apeldoorn, à la date du 17 juin:

« Un grand nombre d'étrangers sont arrivés hier au Loo.

» On célèbre aujourd'hui avec solennité l'anniversaire de la naissance de S. A. R. Mme la Princesse d'Orange. Toutes les maisons sont décorées de drapeaux aux couleurs nationales, et chacun prend part à l'allégresse qu'inspire ici la présence de S. A. R.

» Les enfants de l'école des orphelins, sous la conduite de leur directrice, ont été admis auprès de la Princesse et lui ont présenté une pièce de vers.

» Dans le courant de la semaine prochaine on attend ici le duc de Leeds.

— M. le comte van der Duyn van Maasdam a passé une nuit assez paisible. Cependant l'état de sa santé est toujours alarmant.

— M. le comte de Montalto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne près la cour des Pays-Bas, accompagné de son secrétaire de légation, a quitté ce matin cette ville, se rendant à Bruxelles.

— Les chambres de commerce et des fabriques du royaume ont été informées que le gouvernement a reçu du consul-général néerlandais à Port-au-Prince, et à la Havane une communication suivant laquelle les houilles y sont complètement affranchies de tout droit à leur importation, et que des primes seront accordées à des navires dont la cargaison consistera tout à fait en charbon de terre.

Société de Commerce des Pays-Bas.

Mardi dernier a eu lieu à Amsterdam l'assemblée annuelle du conseil d'administration de la Société du commerce des Pays-Bas. Le président a prononcé à cette occasion un discours sur le but de la fondation de la société et sur les résultats qui ont été obtenus l'année dernière.

Il résulte du rapport du président qu'en 1847 il a été importé par 180 navires employés par la société: 911,002 balles de café, 248,605 kranjangs et canastres de sucres, 10,406 caisses d'indigo, 20,130 caisses de thé de Java et 122,000 saumons d'étain. Pendant les cinq premiers mois de 1848 on a employé 98 bâtiments qui ont importé 510,236 balles de café, 160,967 kranjangs et canastres de sucre, 6413 caisses d'indigo, 1922 caisses de thé et 50,188 saumons d'étain.

La Société de commerce a fait vendre en 1847 pour plus de fl. 25,500,000 de café, fl. 15,500,000 de sucre, fl. 4,000,000 d'indigo, fl. 3,300,000 d'étain, etc.

Le total du produit des ventes s'élève à plus de fl. 49,625,000. En 1846 le montant n'était que de fl. 44,340,000.

Les exportations faites par la société, y compris les espèces et les marchandises expédiées au gouvernement colonial, se sont élevées en 1847 à fl. 6,000,000, dans laquelle somme se trouvent 4 millions pour coton brut, blanc et couleur, coton imprimé, teint en bleu, teint en rouge d'Adrinople, sacs à café, polémites et draps.

[illegible] en 1847 a été de 73,928 lastes; ce qui constitue une augmentation de 17,926 sur l'année précédente. La [illegible] totale du fret de retour s'est élevée à plus de fl. 9,570,000, et celle du fret de sortie à fl. 153,000. Il a été payé pour primes d'assurances fl. 747,000.

Pendant l'année 1847 il a été livré à la société par suite des commandes faites par elle : 210,550 pièces de coton brut ; 208 caisses de coton tissé, 228 id. imprimé, 701 id. rouge d'Andrinople, 87 id. coton bleu ; 230 picols de fils rouge d'Andrinople et 328,000 de sacs à café.

Les événements extraordinaires dont l'Europe est témoin depuis 5 mois, ne pouvaient manquer d'exercer une influence fâcheuse sur les affaires commerciales de la société ; elle a néanmoins continué à prêter son puissant appui aux intérêts du commerce, de la navigation et de l'industrie de la Néerlande, et elle ne cessera de remplir cette noble tâche.

Blocus de Trieste.

Trieste, 12 juin. — Ce qu'on avait supposé être l'intention de l'amiral de la flotte italienne, s'est réalisé. Le port de Trieste se trouve en état de blocus. Le steamer de la Société du Lloyd l'*Impératrice*, muni de ses papiers en règle, voulait se rendre hier dans le Levant, mais il en a été empêché par la flotte italienne. On a dit au capitaine que le port avait été déclaré la veille en état de blocus, et que les autorités en avaient reçu connaissance. Cependant, jusqu'en ce moment (1 heure de l'après-midi), rien n'est encore arrivé ici. C'est ainsi que nous nous voyons livrés à la puissance de l'ennemi sans savoir d'où on pourra venir nous apporter du secours. Peut-être nous arrivera-t-il de l'Allemagne, qui paraît nous avoir complètement oubliés. La nuit dernière un pyroscaphe ennemi se rapprocha de la côte ; il aurait été coulé bas s'il n'avait pris la fuite. On a envoyé aujourd'hui un courrier à Francfort pour informer l'assemblée nationale de l'état de choses où nous nous trouvons.

Lettre de Rome.

(Correspondance de l'*Univers*.)

Rome, 7 juin. — La nouvelle du jour est des plus importantes. Pie IX vient de faire un acte de souveraineté par lequel ont été mis à nu les dissentiments qui le séparent de ses ministres et du parti qu'ils représentent, dissentiments sur lesquels ils cherchaient avec tant de soin à jeter un voile. Le 5 était le jour fixé pour l'ouverture des chambres : le ministère avait rédigé un discours de la couronne qu'il prétendait imposer : Pie IX n'a pas voulu l'accepter, et le discours prononcé par le cardinal Altieri, chargé d'ouvrir les chambres, a été tout autre.

Les ministres entendaient que le discours fût l'expression de la politique qu'ils suivent depuis leur avénement, à côté du souverain-pontife et sans sa participation ; le pape n'a pu souffrir qu'on mît dans la bouche d'un cardinal chargé de parler en son nom des paroles contraires aux paroles de l'allocution du 29 avril et du *Motu Proprio* du 1er mai. De nouveau il a refusé de dire et de faire, comme souverain, l'opposé de ce qu'il a dit et fait comme pape : son âme pieuse et loyale ne saurait se plier à ces distinctions subtiles et honteuses à l'aide desquelles on voudrait lui persuader de souffler en même temps la paix et la guerre. Il sait que deux pouvoirs distincts lui ont été confiés ; mais il sait aussi que l'un de ces pouvoirs est subordonné à l'autre ; qu'il n'est donné au chef de l'église catholique que pour la défense du pouvoir supérieur, et il sait encore que, si le pouvoir est double, la personne est une.

Après cette question de la guerre, il en est une autre sur laquelle les ministres, dit-on, insistaient aussi ; ils voulaient annoncer et promettre la vente des biens ecclésiastiques ; sur ce point non plus le pape ne pouvait céder. Par le bref au nonce à Paris, par divers articles officiels de la *Gazette de Rome*, relatifs à la mission de Mgr. Luquet en Suisse, articles dont on comprendra peut-être maintenant la portée, Pie IX a voulu rappeler les maximes traditionnelles de l'église et protester contre les prétentions de ces politiques qui attribuent aux gouvernements le droit de confisquer les biens de l'église ; et l'on voudrait obliger Pie IX à faire, comme souverain, ce qu'il a déclaré, comme pape, illicite et inique dans les actes des souverains.

Maintenant, que fera le ministère ? Les uns disent qu'il se retire, les autres qu'il demeure. Dans cette dernière hypothèse, qui est la plus probable, le discours du cardinal Altieri serait regardé comme non-avenu et le ministère donnerait aux chambres, dans une des premières séances, le programme de sa politique, sur lequel s'engagerait la discussion. La question est de savoir si dans ce programme le ministère aura l'audace de soutenir ses principes, de présenter les projets que Pie IX repousse, et en outre, si la majorité des chambres abandonnera le pape pour suivre les ministres. Une autre question est de savoir si, en cas de conflit entre le souverain-pontife et les chambres, le peuple romain souffrirait paisiblement qu'on fît violence au pape. Sur ce point, je crois que, pour le moment du moins, nous n'avons pas à craindre les mouvements et les émeutes dont on nous menace.

On avait annoncé une démonstration de ce genre pour le jour de l'ouverture des chambres, et tout s'est bien passé. Il est vrai que le ministre de la police avait pris des mesures ; on avait eu soin de s'assurer de la personne d'un certain nombre de repris de justice ; on avait consigné les *Lavoranti della Beneficenza*, etc. ; mais c'étaient bien là, je crois, des précautions inutiles.

Quoique nos chambres se soient ouvertes le 5, ni hier, ni aujourd'hui, elles n'ont pu commencer leurs travaux, faute d'un nombre suffisant de membres pour délibérer. Nos députés sont aussi peu empressés de se rendre à la chambre que les électeurs aux élections. Les Romains ont grand besoin de s'habituer à la vie politique, pour laquelle ils n'ont aucun goût. Les deux cinquièmes à peine des électeurs ont pris part au vote : à Palestrine, il a eu neuf votants sur trois cent cinquante électeurs inscrits. C'est là un grand malheur : car presque partout, ce sont les trompettes gens qui s'abstiennent, et abandonnent ainsi aux hommes de désordre les destinées du pays.

L'envoyé français à Constantinople.

Constantinople, le 30 mai. — L'arrivée du général Aupick, ministre plénipotentiaire de la république française près la Porte-Ottomane est en ce moment la grande nouvelle du jour. C'est hier matin que la corvette à vapeur [illegible] portant pavillon de cet officier général, a mouillé dans la baie de la [illegible]. La venue à Constantinople d'un nouvel ambassadeur produit toujours une certaine sensation ; celle du général Aupick empruntait à une foule de circonstances spéciales des proportions d'un événement politique. Il serait impossible de faire connaître le degré d'importance qu'on y attachait dans le public ; le Divan et toute la population s'en préoccupaient vivement [illegible] nouvelle de son arrivée circula-t-elle bien vite de bouche en bouche et devint aussitôt l'objet de mille commentaires ; au dire des uns, l'envoyé de la République n'avait pas salué en entrant dans le port, parce que la Porte lui avait fait dire qu'elle ne lui rendrait pas le salut ; que non seulement elle ne voulait pas le reconnaître, mais encore qu'elle s'opposerait à son débarquement. M. Titow, l'envoyé de la Russie, qui venait précisément de s'installer auprès des ministres du sultan, à la Porte, n'avait d'autre but, assurait-on, que d'arracher au Divan une humiliation complète pour le représentant de la république. D'autres prétendaient que le général avait fait ouvrir des négociations auprès du Divan, qu'il mettait pour condition à son débarquement la reconnaissance de la république par la Porte, et qu'il exigeait les honneurs d'usage auxquels avait droit le représentant d'une grande puissance qui avait été constamment l'alliée de la Turquie. Telle était hier la rumeur générale qui circulait dans toutes les bouches. Ces différentes versions ne péchaient que par l'exagération ; les faits étaient malheureusement de nature à les accréditer.

» Le général était entré à Constantinople à bord d'un bâtiment de guerre, sans un seul coup de canon. Au lieu de débarquer, il était resté à son bord, où il a passé toute la journée de son arrivée ; ce n'est que le lendemain, à dix heures du matin, qu'il a mis pied à terre à l'échelle de Tophané, où la nation est allée le recevoir, pour l'accompagner au palais de l'ambassade. Son débarquement s'est opéré aussi silencieusement que son entrée dans le port. Le gouvernement turc ne lui a rendu aucun honneur, il a feint d'ignorer même son arrivée, bien qu'il en eût été informé officiellement par l'ambassade de France. Le début du général Aupick a la [illegible] brillante campagne. Jamais le représentant d'une grande puissance, je dirai même d'une puissance quelconque, n'a fait si bon marché des égards auxquels le caractère dont il était revêtu lui donnait droit.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 15 juin. — Le parlement a repris aujourd'hui ses travaux interrompus par les vacances de la Pentecôte. A la chambre des lords, lord Stanley a informé le gouvernement qu'il se propose de l'interpeller demain sur la situation actuelle de la loi qui régit l'importation des céréales étrangères. Toutefois son intention n'est pas de soulever à cette occasion une discussion sur le système protecteur.

A la chambre des communes, M. Lushington a présenté une pétition des personnes attachées aux théâtres anglais de la capitale demandant la réduction du nombre des théâtres étrangers.

M. Bankes a ensuite interpellé le gouvernement au sujet du départ de M. Isturitz. Lord John Russel a répondu : Le départ de l'ambassadeur espagnol de la cour d'Angleterre est le résultat d'une correspondance échangée entre mon noble ami le secrétaire d'Etat des affaires étrangères et le ministre espagnol. Il n'est pas le résultat du rappel par son gouvernement. Lord Palmerston déposera incessamment sur le bureau de nouveaux documents relatifs au départ de M. Henri Bulwer et à la retraite de l'ambassadeur espagnol.

— On lit dans le *Globe* :

« Nous sommes autorisés à démentir sans aucune réserve les bruits qui, dit-on, ont circulé dans la cité relativement à l'Etat de nos relations avec l'Espagne. Il n'est pas vrai que M. Isturitz, ambassadeur d'Espagne, ait été informé par le gouvernement anglais que ses passeports étaient prêts et qu'on espérait son départ dans les quarante-huit heures. Il n'est pas vrai non plus qu'on songe en aucune façon à déclarer la guerre à l'Espagne. Il n'est pas vrai [illegible] doive être mise en avant comme *casus belli*. Dans ces circonstances il est à peine nécessaire que nous ajoutions que le gouvernement n'aura pas à faire connaître demain ses intentions au parlement.

« Nous avons appris aujourd'hui que M. Isturitz a quitté Londres hier soir pour se rendre à Madrid. Cependant nous avons raison de croire que le départ de M. Isturitz n'est le résultat d'aucune intimation de la part du secrétaire d'Etat des affaires étrangères, que ce départ serait vu avec plaisir par le gouvernement anglais. Il est plus exact de supposer que la détermination de S. Exc. doit être attribuée à un sentiment de mécontentement vis-à-vis de sa cour, par suite de la mission récente du comte de Mirasol. »

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Standard* :

Après plusieurs conférences avec lord Palmerston, M. Isturitz a reçu mardi soir une dernière note du secrétaire d'Etat des affaires étrangères qui l'avait décidé à partir immédiatement. Déjà le comte de Mirasol avait quitté Londres vendredi, fort peu satisfait du résultat de la mission délicate dont il avait été chargé. Les relations de l'Angleterre avec l'Espagne ne sont pas ce qu'il serait à désirer qu'elles fussent, car nous apprenons que M. Tacon, premier secrétaire de la légation espagnole, le chevalier Diaz et M. Urbizondo, qui formaient le personnel de la légation, se disposent à partir également cette semaine.

Jusqu'au dernier moment, M. Isturitz n'a eu qu'à se louer de ses rapports personnels avec lord Palmerston et les autres membres du cabinet. Mais les actes récents du gouvernement espagnol avaient amené tant d'occasions de différends que M. Isturitz a cru devoir partir le plus promptement possible, après l'invitation que lui en a faite le gouvernement britannique.

— Nous voyons par les journaux du Canada qu'il existe dans cette colonie un parti puissant qui demande la séparation administrative du Bas-Canada d'avec le Haut-Canada. Papineau est à la tête de ce parti dont le but presque avéré est la réunion du Bas-Canada aux Etats-Unis.

Londres, 16 juin. — Dans la séance de la chambre des lords d'aujourd'hui, lord Fitzhardinge a présenté de nouvelles pétitions des auteurs anglais contre l'admission des comédiens français. Lord Beaumont et lord Brougham ont désapprouvé ces démarches et exprimé le regret de voir l'habile acteur Webster, directeur du Théâtre Haymarket, au nombre des pétitionnaires.

A la chambre des communes, lord John Russell a commencé l'exposé des vues du gouvernement en ce qui concerne la détresse des colonies anglaises des Indes occidentales. Toutefois, il ne demandera pas un vote immédiat et propose que la chambre se forme lundi en comité général pour prendre la question en mûre considération. La détresse dont souffrent les colonies ne ressemble guère à celle qu'elles ont eu à subir précédemment sous le régime du monopole, et ce qu'il importe d'examiner, c'est moins les faits eux-mêmes que la législation qui a pu la provoquer. Deux lois principales les régissent.

La première est celle qui affranchit les nègres. Cette mesure de justice était nécessaire ; sans elle on eût eu à regretter des troubles et des insurrections. Mais on ne pouvait espérer que sa mise à exécution s'accomplirait sans inconvénients. Plus tard d'autres modifications furent apportées aux lois qui régissent les colonies. En 1846, un acte réduisit le droit sur l'importation du sucre étranger en Angleterre. Cette mesure était dictée, elle aussi, par des motifs d'une saine politique. Il eût été injuste de continuer à obliger le peuple anglais d'acheter fort cher des colonies le sucre qu'il pouvait se procurer ailleurs à bon marché. L'une et l'autre de ces mesures ont conduit au but que l'on avait en vue : la première avait pour objet de rendre la liberté à 800,000 individus ; l'autre de permettre à l'Angleterre de se procurer à de meilleures conditions le sucre dont elle avait besoin et d'alléger les charges qui pesaient sur le peuple.

La consommation du sucre a été en 1845 de 244,000 tonn. ; en 1846, de 261,300 ; en 1847, de 290,700. Les recettes de ce chef ont été en 1845 de 3,745,000 liv. ; en 1846, de 4,050,000 ; en 1847, de 4,596,000 liv. Mais on a dit que beaucoup de plantations aux Indes-occidentales avaient cessé d'être cultivées et qu'il faudra un grand nombre d'années pour leur rendre leur prospérité première. C'est là pour le gouvernement un motif d'intervenir. Si les droits étaient égaux, un article de qualité inférieure ne pourrait plus entrer en concurrence avec un article de qualité supérieure ; mais aussi longtemps que l'inégalité des droits existera, cette injuste concurrence devra continuer d'exister.

En résumé, en ce qui concerne le manque de bras aux Indes-occidentales, déjà l'émigration volontaire des côtes d'Afrique vers les colonies anglaises des Antilles est permise, et le gouvernement, outre les 160,000 liv. déjà accordées, propose d'allouer une nouvelle somme de 500,000 liv. garanties par les revenus des colonies, pour encourager cette émigration. Quant au droit différentiel de 10 sh. réclamé au profit des sucres coloniaux, une mesure qui imposerait aux consommateurs anglais un sacrifice annuel de deux millions sterling serait injuste.

Le gouvernement propose en conséquence de réduire immédiatement le droit sur les sucres coloniaux à 13 sh. et de le réduire ensuite chaque année d'un shelling jusqu'à ce qu'il soit à 10 sh. Le gouvernement propose, en outre, de soumettre les sucres à une classification nouvelle. En conséquence, en juillet 1849 le droit serait sur le sucre brun étranger de 20 sh., sur le sucre *moscovado* étranger commun de 18 sh. 6 den. En 1850, le droit serait de 17 sh. 6 den. et de 12 sh. ; en 1851, 15 et 11 sh. ; en 1852, 14 et 10 sh. et en 1854, 12 et 10 sh. et qu'en outre l'autorisation accordée l'année dernière d'employer le sucre dans les brasseries sera rapportée.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part tous les membres influents du parlement, il a été résolu de se réunir en comité lundi prochain pour s'occuper de ce projet de loi.

— Il est arrivé ici un navire venant de Rotterdam avec une cargaison complète consistant en victuailles, agrès, voiles, mâtures, etc., pour équiper un navire hollandais destiné pour les Indes et en charge dans un des docks de Londres. Ce fait est un cas extraordinaire auquel, suivant les lois anglaises, on ne peut s'opposer.

— Jusqu'à ce moment, le prince Louis Napoléon n'a pas quitté l'hôtel qu'il habite à Londres, et il n'a donné aucun ordre pour faire des préparatifs de départ.

— Il semble, dit le *Daily-News*, que l'on doit s'attendre à ce que le gouvernement anglais demandera immédiatement au gouvernement espagnol le paiement des 900,000 liv. sterling que ce gouvernement doit à la Grande-Bretagne, et qu'en même temps demande de réparation serait faite pour les sujets anglais qui ont essuyé des dommages en Espagne.

Nouvelles d'Allemagne.

Berlin, 14 juin. — Nous avons eu aujourd'hui un jour de troubles. [illegible] les rassemblements dans le bois des Tilleuls. Ce matin de bonne heure, cinq bataillons de garde bourgeoise furent mis sur pied pour assurer le succès de la mesure. On concevra facilement qu'il en résulta du tumulte lorsque le peuple dut se retirer devant les forces militaires. A ce premier mécontentement vint s'en joindre un autre : les portes du palais furent fermées au moyen de grilles ; le peuple cria : A bas les barricades du palais ! et une foule considérable de perturbateurs se mirent en devoir de réaliser ces menaces.

Les grilles furent renversées et l'on se disposait à les jeter à l'eau, lorsqu'un étudiant proposa de les confier à la garde de l'université pour en tirer un parti utile ; ce qui fut fait. Les rassemblements se formaient de nouveau devant le palais, lorsqu'un capitaine lut une proclamation qui l'autorisait à tirer sur le peuple s'il ne se dispersait à une seconde sommation.

Il fit alors baisser les baïonnettes et chasser le peuple qui fuit aux cris de : Aux armes ! Au départ du courrier l'agitation continue à être très-vive, le rappel est battu dans toutes les rues, et la garde bourgeoise se renforce sur tous les points.

Hier au soir, tout le corps d'officiers de la garnison de la ville a fait donner une sérénade au prince de Prusse. La veille, les sous officiers du 1er régiment de la garde en avait fait autant. (*Gazette de Voss.*)

Les bourgeois viennent de tirer sur le peuple ; on demande que les troupes évacuent l'arsenal. Plus tard, les soldats ont également fait feu. Il y a trois tués et plusieurs blessés. La ville est dans la plus grande inquiétude pour la nuit. Déjà des barricades sont construites. Cependant on voit peu d'individus armés dans le peuple.

Berlin, 15 juin. — L'arsenal a été pillé cette nuit. Il y a eu des morts et des blessés. Voici les faits :

Hier soir la foule s'était portée au ministère de la guerre pour obtenir le retrait des quelques bataillons de soldats qui se trouvaient à l'arsenal. Cette demande est accordée. Les troupes se retirent. La garde bourgeoise, accourue pour protéger l'arsenal, est assaillie à coups de pierre. Exaspérée, elle fait feu. Deux personnes tombent mortes, d'autres disent trois ; cinq reçoivent des blessures.

La garde bourgeoise est relevée par les étudiants et les membres de la Société des ouvriers qui fraternisent avec le peuple. A neuf heures, la foule pénètre dans l'arsenal et s'empare de toutes les armes qui s'y trouvent. Deux mille, ou, suivant d'autres indications, six mille fusils sont enlevés. Vers minuit de forts détachements de la garde bourgeoise débouchent par les Tilleuls et chassent le peuple de l'arsenal.

Dans la rue dite *Landsbergerstrasse* on a érigé une barricade : cinquante personnes ont promené un drapeau rouge et crié : *vive la république !*

Aujourd'hui l'arsenal a été constamment assiégé par ceux des ouvriers qui n'avaient pas pris part au pillage. On prévoit des troubles pour ce soir.

L'adoption du vote de confiance au peuple de Berlin, proposé par M. Uhlich, dans la séance d'aujourd'hui dont je vous donne le compte-rendu, et le triomphe d'une forte majorité de la motion Waldeck, assez obstinément combattue par la droite et le gouvernement, ont fortement ébranlé le ministère. On parle de sa modification. Mais cette nouvelle paraît prématurée.

Le *Moniteur de Prusse* publie une proclamation du ministre de la guerre qui fait un appel au patriotisme des habitants de Berlin et leur demande la prompte restitution des armes enlevées dans l'arsenal.

Le *Zeitungs-Halle* de Berlin du 16 courant fournit quelques nouveaux détails sur les événements du 14. D'après ce journal, les gardes civiques en faction au palais ne s'opposèrent pas à l'enlèvement violent et à la destruction des grilles en fer qui devaient servir pour [illegible] partie de la résidence royale.

Le soir du 14, il y a eu une sérieuse collision à la porte de Brandenbourg entre la garde civique et un nombre d'ouvriers sans emploi, et il y a eu des blessés des deux côtés.

Plus tard, des collisions ont eu lieu dans la rue de Leipsick et dans la direction de l'arsenal et de la fonderie. Entre ces deux établissements, la garde civique a pris position et a tiré sur la foule compacte qui avançait sur elle. Plusieurs personnes ont été atteintes et deux ou trois tombèrent mortes.

Quelques individus ont trempé leurs mouchoirs dans le sang qui coulait sur le pavé et parcoururent la ville agitant ces symboles ensanglantés et appelant aux armes.

Vers dix heures du soir, la foule pénétra dans une partie de l'arsenal et prit possession d'un nombre de fusils et d'autres armes; à 11 heures la garde civique et quelques troupes de la ligne firent évacuer l'arsenal et y restèrent toute la nuit.

La prise de l'arsenal de Berlin par le peuple, dans la soirée du 14, est un fait assez grave pour être raconté avec quelques détails que nous empruntons à la *Gazette de Cologne* :

Vers 9 heures 1/2 a eu lieu la première attaque sur l'arsenal. Un détachement de la garde bourgeoise, qui y était posté, a fait feu; cependant, à ce qu'il résulte d'un rapport officiel, seulement après que des coups de fusil eurent été tirés de l'autre côté. Plusieurs individus dans les groupes qui attaquaient ont été blessés; on ne sait pas encore s'il y a eu des morts. [illegible] masse peu nombreuse d'ouvriers. Le résultat matériel est, [illegible] peu important, car on n'a pris à l'arsenal qu'environ 2,000 [illegible], et même ils ont déjà été, pour la plupart, remis en place aujourd'hui; mais un incident des plus déplorables doit être signalé.

L'étage supérieur de l'arsenal était, comme à l'ordinaire, occupé par une compagnie d'infanterie de 250 hommes, qui, selon le jugement de toutes les personnes bien instruites, avait une position imprenable, parce qu'elle était pourvue de vivres et de munitions pour trois jours.

L'officier commandant, le capitaine de Natzmer, se laissa d'abord engager à [illegible] des blessés; des entretiens et des tentatives de parlementer s'engagèrent; des mensonges sur la fuite du gouvernement, la retraite des troupes, ne manquèrent pas leur effet; il en résulta que ce malheureux abandonna son poste et se retira avec sa compagnie. Il est vrai que cette faute a été réparée; le chef du bataillon s'avança, et, après quelque résistance, il chassa les perturbateurs, qui eurent à peine le temps d'emporter des armes. Au reste, plusieurs heures se passèrent avant que cet événement fût accompli.

Le ministère d'Etat fut réuni jusqu'à minuit, et reçut un grand nombre de députations, entr'autres le député de Berlin, Behrends, qui proposa la reddition volontaire de l'arsenal; mais il n'y fut pas consenti; le magistrat de la ville parut aussi et déclara ne pouvoir répondre plus longtemps de la sûreté et de l'ordre légal, et comme le major Blesson, commandant intérimaire de la garde bourgeoise, s'était exprimé officiellement dans le même sens, ce qui, au reste, avait été suffisamment confirmé par les événements de la nuit dernière, le ministère a pris la mesure d'appeler la landwehr de Berlin et de former un corps de 2,000 hommes de garde mobile.

— Le *Moniteur de Prusse* annonce la démission du ministre de la guerre, comte de Kanitz, et la nomination en son remplacement du lieutenant-général von Schreckenstein.

— Une correspondance de Berlin du 16 juin annonce que d'autres membres du cabinet auraient également donné leur démission. Le major Blesson, qui a commandé la garde bourgeoise dans la journée du 14, passera, dit-on, devant un conseil [illegible] pour n'avoir pas fait son devoir lors du pillage de l'arsenal.

— Un journal de Berlin dit que l'assemblée nationale ne se trouve pas moralement libre dans cette ville, et que si l'état de choses actuel devait durer encore quelques jours, une majorité décisive voterait avec l'extrême gauche. Pour prouver combien est grande l'anxiété qui règne parmi les membres de l'assemblée, il cite le fait que dans la séance de la veille plus de 70 d'entre eux auraient hésité à se rendre à l'assemblée.

— Une nouvelle importante nous arrive de Pesth: Le ban de Croatie ne veut pas se soumettre aux ordres de l'empereur. Au lieu de se rendre auprès du roi de Hongrie, ainsi qu'il en avait reçu l'injonction, il a ouvert illégalement la congrégation du pays et s'est fait reconnaître avec une grande solennité ban de Croatie par l'archevêque Rajacfics. Le conseil des ministres prend, en attendant, toutes les mesures pour concentrer une force militaire imposante.

— La *Gazette de Vienne* du 15 contient une dépêche télégraphique de Prague, en date du 14, à 2 heures de l'après-midi, suivant laquelle le lieutenant feldmaréchal prince Windischgrætz est resté maître de la ville. On sait maintenant que ces sanglants événements ont été causés en grande partie par les [illegible] qui voulaient donner un charivari au prince. Après que les troupes eurent vainement engagé la populace à se disperser, après que la princesse, qui avait paru à une des fenêtres de l'hôtel, eut été tuée d'un coup de carabine, le prince descendit au milieu de la foule et leur dit: « Si vous voulez me donner un charivari, parce que je suis un aristocrate, rendez-vous devant mon hôtel, je vous accorderai même une garde de sûreté. [illegible] au commandant de la ville de Prague que le charivari s'adresse, je vous préviens que je saurai l'empêcher par tous les moyens que j'ai à ma disposition. Ma femme vient d'être assassinée, et cependant je vous parle avec bonté, mais ne me forcez pas d'être sévère. »

Pour toute réponse deux Tschèques s'emparèrent du prince et l'entraînèrent vers la plus prochaine lanterne où l'on avait déjà préparé les cordes. Heureusement qu'en ce moment même arriva un bataillon de troupes qui délivra le prince. Ensuite ont eu lieu les affreux événements dont nous avons déjà rendu compte.

— Nous avons reçu par la voie de Dresde, en date du 16 juin, les dernières nouvelles de Prague apportées par les personnes [illegible] pu venir à sortir de la ville, car journaux et lettres [illegible] Les étudiants et la populace se sont for[illegible] dans l'intérieur de la ville. Les troupes ne les ont [illegible] de nouveau. Avant de se rendre, les insurgés [illegible] l'éloignement de la force armée. Le comte Thun et d'autres [illegible] du gouvernement provisoire qu'ils avaient [illegible], ont été mis en liberté. Le gouvernement provisoire [illegible]. Tous les points élevés de la ville ainsi que [illegible] militairement occupées et tous les points sur la Moldau sont interceptés.

Les paysans qui étaient accourus au secours des insurgés, n'ont pu pénétrer dans la ville et ont rebroussé chemin, dès qu'ils se sont vus en présence d'une batterie d'artillerie.

Voici la version de la *Gazette universelle allemande* sur les événements de Prague, du 12 juin, que nous avons annoncés hier.

On savait depuis quelques jours que le parti tchèkhes avait l'intention de provoquer une levée de boucliers générale; le deuxième jour de la fête de la Pentecôte, ce parti organisa avec les étudiants tchèques une messe solennelle en plein air, qui attira une foule immense de peuple.

Les assistants promirent de suivre par tous les moyens possibles la cause des Tchèques, et après que les masses eurent été suffisamment fanatisées, elles rentrèrent, vers midi, dans la ville et se rendirent devant la maison du général en chef, probablement pour lui donner un charivari. Les grenadiers qui avaient été consignés dans la cour, en sortirent pour disperser la foule.

Dans plusieurs rues la troupe en vint aux mains avec le peuple, et l'on vit s'élever des barricades sur plusieurs points. Le général en chef, prince de Windischgrætz, fit battre le rappel et ordonna que les barricades fussent enlevées. Le tumulte augmentait de moment en moment; on éleva de nouvelles barricades et une bande d'émeutiers tirèrent devant la maison du prince Windischgrætz; la princesse, qui était à la fenêtre, fut blessée au front.

Le prince fit alors avancer de l'artillerie, et il s'engagea une terrible canonnade qui dura depuis 5 heures jusqu'à 10 heures du soir. Le lendemain, le combat, qui avait été interrompu pendant la nuit, recommença. Ce qui paraît confirmer la chose, c'est que le courrier, qui devait partir de Prague hier à 7 heures du matin, n'est pas arrivé à Leipzig.

— La *Gazette de Vienne* contient une nouvelle proclamation de l'empereur aux habitants de la Basse-Autriche, dans laquelle Ferdinand Ier renouvelle l'assurance que son gouvernement remplira religieusement les promesses faites à la nation. La diète qui va s'ouvrir, sera une assemblée constituante.

Un rescrit impérial supprime les dîmes et les corvées, et un autre rescrit de l'empereur approuve la résolution ministérielle relativement à l'échange de billets de la Banque nationale, et l'émission de billets de *un* et de *deux* florins qui auront cours légal.

Assemblée nationale prussienne. — Séance du 14 juin.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le président communique à l'assemblée une lettre qu'il a écrite au ministre sur les événements du 9 juin, et dans laquelle il demande la poursuite judiciaire de ceux qui y ont pris part, et protection contre les empiètements de grands rassemblements dans le voisinage du local des séances. Il y est dit que M. d'Arnim a été exposé à des outrages, M. Camphausen a aussi été menacé, et M. Hansemann ne s'est échappé qu'avec peine par un détour.

Plusieurs propositions sont déposées sur ces événements. D'abord une interpellation est adressée par le député Gontzen au ministre des affaires étrangères, sur les mauvais traitements reçus par lui le 9, sous les yeux, dit-on, de la garde bourgeoise; mais il ne peut y être répondu, parce que M. le ministre n'assiste pas à la séance. Ensuite une proposition du député Reichensperger a été déposée. Elle est ainsi conçue.

« Veuille l'assemblée nommer immédiatement une commission chargée de fixer, par l'audition des députés que la chose concerne, les faits par lesquels la dignité de l'assemblée et la sûreté de ses membres, ont été violées ou menacées, et de faire connaître, d'après cela, quelles mesures ont été prises pour empêcher le retour de pareils événements. »

Une autre proposition est présentée par Temme; elle a pour objet une loi en plusieurs paragraphes sur l'inviolabilité des députés, et sur la punition d'attaques violentes contre l'assemblée, contre les députés en particulier, par trois ans au moins de prison.

Le président des ministres Camphausen. Le gouvernement, messieurs, ne peut qu'appuyer les propositions de M. le président. De tels événements sont déplorables; ils portent atteinte à toute liberté dans l'assemblée et peuvent faire naître dans les provinces l'opinion que nos délibérations ne sont pas conduites ici avec indépendance. Une telle opinion serait très nuisible à l'assemblée. On a élevé, contre le gouvernement, le reproche d'avoir négligé beaucoup de choses qui auraient pu rendre [illegible] impossibles de tels événements. Mais, messieurs, lorsque je suis entré au ministère, le pays était en mouvement comme une mer agitée. Pour le calmer, il n'y avait que deux voies: ou que nous nous présentassions avec rapidité et énergie dans un certain sens comme gouvernement révolutionnaire, ou que nous cherchassions à continuer de gouverner par des moyens légaux jusqu'aux temps où l'assemblée des représentants du peuple pourrait nous soutenir. Le gouvernement n'a pas dû, n'a pas voulu embrasser la première voie. La seconde n'était pas facile; toute notre force ne consistait que dans l'opinion publique. Nous devions gouverner avec elle; nous devions nous contenter de chercher notre force dans une résistance passive, et renoncer à des mesures énergiques, positives. En ce qui concerne Berlin, nous en étions réduits au [illegible] de la garde bourgeoise.

Nous sommes parvenus, de cette manière, à surmonter ces difficultés jusqu'à la réunion de cette assemblée, de laquelle doit sortir un gouvernement fort et énergique.

Un déplacement de l'assemblée ne peut être justifié politiquement. Cela ne pourrait que répandre, dans le pays, l'idée que Berlin a renoncé aux droits acquis et qu'il les a méconnus.

M. *Balemstock.* Il est nécessaire que nous nous protégions. Je ne connais pas la peur. Mais nous avons des lois qui ne nous protégent pas. Tandis que nous parlons ici de liberté et de manque de liberté, on foule aux pieds à la porte la défense de la police de se rassembler. Nous avons pénétré au milieu d'une troupe. Ne serait-il donc pas possible que nous nous rendissions librement à l'assemblée nationale? Nous aurons recours au pouvoir exécutif. (*Rires, sifflets, bruit.*)

Le ministre des finances Hansemann. On a fait entendre qu'on peut par crainte proposer de publier des lois. Mais il n'y a rien à craindre du pouvoir politique existant. Si l'on craint, c'est d'une autre autorité. Précisément parce que j'aime la liberté, je ne veux pas que la crainte de la force brutale prenne la place de la crainte des lois. Montrons du courage en nous opposant à ceux qui veulent souiller la liberté par des violences. (*Bravos, sifflets.*)

M. *d'Auerswald.* Je crois pouvoir assurer que les autorités ne négligeront rien. Mais je dois faire remarquer que, dans les circonstances actuelles, toutes les mesures des autorités ne peuvent être efficaces, que si elles trouvent l'appui de la garde bourgeoise.

M. Elsner parle sur la forme des débats et propose la clôture.

M. Dierschke monte à la tribune au milieu d'un bruit immense. Il parle de mécontentement dans le peuple, résultant de ce qu'on n'a pas reconnu la révolution; que les menées réactionnaires ne se dissimulent même pas. Beaucoup d'adresses se rédigent. (*Le bruit croît.*) Entre autres une de la Silésie. (*Bruit.*) On y dit que les jeunes gens de la Poméranie viendront à Berlin. (*Bruit.*)

M. *D'Auerswald.* Il est désirable que des avis de cette nature soient établis d'une manière plus certaine.

M. *le comte Reichenbach.* Voici l'adresse (il la montre). (*Bruit, rires, sifflets, applaudissements, grande confusion.*)

M. *de Kirchman.* La question agitée ne doit pas rester sans solution; c'est pourquoi je me prononce contre la clôture des débats.

MM. *Elsner* et *Reichensperger* parlent encore. Puis on passe au vote. Ni la proposition de M. Philipps, ni celle de M. Berg, ni celle de M. Reichensperger n'ont la majorité.

Le président communique ensuite une lettre que le magistrat et les conseillers de Berlin ont adressée à l'assemblée nationale, et dans laquelle ils promettent que de semblables événements ne se renouvelleront plus. Une autre lettre, du commandant de la garde bourgeoise, revêtue de 10,000 signatures, exprime le chagrin de la bourgeoisie sur ces excès et assure la protection la plus énergique.

Le député Temme retire sa proposition, pour la présenter demain réunie à une autre du député Bloem.

Le député Brill communique une adresse de Breslau, qui s'exprime avec mécontentement sur la non-reconnaissance de la révolution, et proteste contre les suites qui pourront en résulter.

Séance du 15 juin.

M. *le président.* La chambre se rappelle la lettre que j'ai adressée hier au ministère sur les mesures à prendre pour la sûreté de l'Assemblée. On sait que le directeur de la police a pris des arrêtés en conséquence. J'ai écrit ensuite au commandant *ad interim* de la garde bourgeoise, le major Blesson, pour l'informer des mesures qu'il croirait devoir adopter pour aujourd'hui. La lettre a été renvoyée avec l'indication en marge que voici:

« Dans la situation présente, je ne suis pas en état de fournir une garantie quelconque. La garde bourgeoise est commandée; j'ignore si elle viendra. Je sais encore moins si elle fera quelque chose pour maintenir l'ordre. »

M. le président communique ensuite une seconde lettre du major Blesson, par laquelle il annonce que deux bataillons de la garde bourgeoise ont volontairement fait l'offre de protéger l'Assemblée. Cette offre a été acceptée.

M. *Camphausen*, président du conseil. Pour confirmer ce qui vient d'être annoncé à la chambre, je dois déclarer que la garde bourgeoise ne paraît pas pouvoir protéger, dans une mesure suffisante, les propriétés des particuliers et le local où siége l'assemblée. Nous avons convoqué les deux bataillons du 20e de la Landwehr de Berlin, ainsi que le bataillon de la Landwehr de la garde. Ces bataillons, composés d'enfants de Berlin, vont agir de concert avec la garde bourgeoise. Celle-ci recevra en outre la réorganisation nécessitée par les événements d'hier soir. Le ministère s'est entendu avec les autorités de la ville et l'état-major de la garde bourgeoise pour entreprendre cette réorganisation. Enfin, le ministère formera une garde de *constables* (*Schutzwehr*) chargée de la sûreté publique. Le magistrat compétent a été informé de cette dernière mesure.

M. *Jung* désapprouve la lettre que M. le président a écrite au commandant de la garde bourgeoise. L'Assemblée, en rejetant, dans la séance d'hier la proposition Reichensperger, a voulu déclarer qu'elle ne se croit pas atteinte par le prétendu attentat du 9, et qu'elle ne regarde pas comme menacée la liberté de ses délibérations.

M. *le président* justifie l'envoi de la lettre.

M. *Uhlich*, directeur d'une communauté protestante libre à Magdebourg. (Ce député fait partie de la Société des *Amis des lumières.* Il s'est fait un nom par la vigoureuse résistance qu'il a opposée à la politique piétiste de l'ancien ministre, M. Eichhorn.) Messieurs, je me sens humilié et confus lorsque, pour me rendre à nos séances, je dois traverser un rang d'hommes armés. D'ailleurs, toutes ces précautions produisent un mauvais effet. Le peuple, expulsé du bois des Châtaigniers, stationne sous les Tilleuls. Il faut donc nous résoudre à en subir le contact. Ceux à qui cela répugne devraient se faire accompagner chez eux par un détachement de gardes bourgeois. Messieurs, si nous n'avons pas confiance dans le peuple, comment voulez-vous qu'il ait confiance en nous? Les scènes du 9 s'expliquent par l'irritation que le rejet de la motion Behrends a jetée dans les esprits. Il y avait là pour Berlin comme un fait personnel. Le peuple a cru que nous avions entrepris de juger sa révolution. Il n'a pas saisi la véritable signification de notre ordre du jour motivé, ordre du jour que j'ai soutenu de mon vote. Il est urgent de nous prononcer clairement dans ce sens. Je propose à la chambre de déclarer au procès-verbal, que l'Assemblée ne se trouve pas dans la nécessité de requérir une protection armée, et qu'elle se place sous la protection de l'opinion publique. (*Bravos à gauche.*)

La chambre, consultée, se prononce pour la discussion immédiate de cette proposition.

M. *Muller*, pasteur protestant de Wohlau, appuie la proposition de M. Uhlich. On peut se fier à une ville qui a vu naître Hegel et Schleiermacher. (*Hilarité*) Messieurs, vous êtes de jeunes défenseurs de la liberté; vos interpellations ont démontré votre inexpérience législative. (L'orateur regarde la gauche. On lui crie de se tenir au milieu de la tribune.) Messieurs, mon discours a trois points, et je n'en suis qu'au premier.

Voix nombreuses. On vous fait grâce des deux autres.

M. *Muller* (se tournant vers les ministres). A vous, Messieurs les conseillers de la couronne, je dirai que vous avez rendu de grands services à la liberté. On appelle Berlin l'Athènes de l'Allemagne. Comme Athènes elle est ingrate envers ses plus nobles citoyens.

M. *le président.* Je vous engage à abréger votre discours.

M. *Muller.* Et pourquoi cela? Et je vous le dis, Messieurs les ministres, prenez des mesures énergiques, ou bien cédez la place à de plus dignes que vous.

M. *Sydow* (pour un fait personnel), dit qu'il a été assailli au sortir de la séance du 9, non pas en raison de son vote de ce jour, mais parce que le peuple de Berlin aurait cru que lui, le Pasteur Sydow, avait changé d'opinions politiques. Le député assure qu'il y a erreur, et que les débats sur la constitution prouvent qu'il est resté le même.

La clôture est prononcée.

Après quelques nouveaux développements de M. Uhlich, la proposition Uhlich est adoptée à une forte majorité.

M. *Meyer* demande que le bureau procède tous les jours, à l'ouverture de la séance, à l'appel nominal des membres présents. — Rejeté.

MM. *Abegg* et *Rodbertus* déposent deux motions tendant à faire nommer une commission de vingt-quatre membres, chargée de présenter une loi sur la garde bourgeoise. La proposition de M. Rodbertus se distingue de celle de M. Abegg en ce qu'elle suppose *l'armement du peuple.* L'une et l'autre sont renvoyées aux sections.

M. *Waschmuth*, reprenant une proposition de M. Waldeck, propose de nommer une commission de 24 membres chargée de préparer et de présenter un projet de constitution. (*Sensation*).

M. Waschmuth ajoute seulement à la proposition de M. Waldeck, que les sections auraient à nommer, immédiatement et de préférence à tout autre objet cette même commission.

La proposition est conçue dans les termes suivants:

« Les sections procéderont immédiatement à la nomination de vingt-quatre membres (trois membres par section). Cette commission recevra communication (*Zufertigung*) du projet du ministère et de toutes les pétitions et propositions se rapportant à la constitution, afin de discuter et de modifier ce projet, et même d'en présenter au besoin un nouveau. Le projet présenté par la commission sera examiné par les sections et parviendra à la chambre par l'intermédiaire de la section centrale. »

La discussion immédiate de cette proposition est mise aux voix. Deux épreuves successives sont déclarées douteuses par le bureau. Les secrétaires entreprennent de recueillir le chiffre des votants. La discussion immédiate est adoptée par 166 voix contre 165. Les ministres se sont levés contre.

M. *Wachsmuth*, l'un des auteurs de la proposition, avoue que les derniers événements lui ont suggéré l'idée de reproduire en son nom la motion de M. Waldeck. On ne rétablira l'ordre ni par des mesures de police, ni par des proclamations. Nous devons faire naître dans le pays cette conviction que nous avons plus à cœur l'accomplissement de notre tâche que la sûreté de nos personnes.

M. *Waldeck* démontre l'inanité du travail des sections qui s'occupent du projet du gouvernement. Tous les peuples, lorsqu'ils ont eu à se donner une constitution, ont suivi la voie qu'il propose de concert avec M. Wachsmuth. Tous les professeurs de droit public, et parmi eux M. Dahlmann, ont donné le même conseil.

M. *Camphausen* demande où en est, dans les sections, l'examen du projet du gouvernement.

M. *Essen*, vice-président, répond qu'il ne peut rendre compte que des travaux de la sixième section. Elle n'a fait que commencer cet examen.

M. *Camphasuen* exprime le désir que la chambre manifeste son opinion sur le projet du ministère, [illegible], du reste, que le mode proposé par MM. Waldeck et Wachsmuth n'est pas de nature à accélérer le travail de la commission.

M. *Nees d'Esenbeck* rappelle que si la constitution a intervenir ne résout

pas les questions sociales; elle le seront plus tard par une révolution sanglante.

Après quelques observations de MM. Siebert, Weichsel et Hansemann pour, de MM. Pilet et Reichensperger contre la proposition, la clôture est prononcée.

M. *Waldeck* en développant de nouveau sa proposition, dit que le projet du gouvernement est une forme creuse (*hohle Form*) qui ne peut satisfaire le peuple. Une véritable constitution doit commencer par l'organisation de la commune, sans cela on bâtit sur le sable. Le projet du gouvernement ne s'occupe ni de la commune qu'il faut édifier, ni de la féodalité qu'il faut détruire. Des pétitions sans nombre sur la constitution, venues de tous les coins du pays, témoignent de la gangrène qui le ronge. Les sections n'en finiront jamais. Une pareille œuvre doit être circonscrite dans une sphère d'action déterminée. A la citation que j'ai faite du conseil de Dahlmann, on a répondu que Dahlmann l'avait présenté au nom des dix-sept. Messieurs, je n'ai pas voulu parler de la dernière œuvre de M. Dahlmann. L'opinion de M. Dahlmann que j'ai en vue se trouve exprimée dans son livre sur la *Politique générale*.

Messieurs, une commission, organe de l'Assemblée, peut seule faire avancer nos travaux, et c'est ainsi que nous présenterons au pays une œuvre qui réponde à ses vœux.

M. Camphausen dit que le gouvernement comptait présenter des lois propres à réparer les lacunes signalées dans le projet par le préopinant.

M. Waldeck réplique, en disant qu'autre chose est une loi, autre chose un principe inséré dans la Constitution.

La proposition de MM. Waldeck et Wachsmuth est mise aux voix. L'appel nominal est demandé par M. Behnsch et suffisamment appuyé.

Le vote donne le résultat suivant : 188 voix se déclarent *pour* ; 142 se déclarent *contre*. La proposition est adoptée.

La séance est levée à cinq heures au milieu d'une agitation impossible à décrire.

Le centre gauche a publié hier un programme qui se compose de sept articles.

L'article 1 est ainsi conçu : Nous reconnaissons que nous sommes redevables aux événements des 18 et 19 mars de l'origine du nouvel état légal public en Prusse.

Art. 2. Nous reconnaissons que la loi électorale du 8 avril, publiée par suite de ces événements, et élevée à la plus haute légalité par l'assentiment de fait du peuple prussien tout entier, est la base légale de l'Assemblée nationale.

Art. 3. Nous prétendons avoir les mêmes droits que la couronne dans l'accord pour la nouvelle constitution de l'Etat, et nous en concluons : A. Que la couronne n'a pas le droit de dissoudre notre assemblée ; mais que celle-ci a le droit de rester unie jusqu'à ce que la constitution soit votée ; B. que l'assemblée est libre de présenter de son côté un projet de constitution à la couronne.

Art. 5. La constitution à voter doit être fondée sur les principes que le roi et le peuple exercent en commun la souveraineté, chacun avec la participation qui sera fixée par la constitution elle-même.

Art. 6. Le haut pouvoir législatif doit être partagé entre la couronne et le peuple de telle manière que la première ait un droit de veto.

L'art. 7 présente le système d'une ou deux chambres comme une question ouverte, en supposant que les membres de la première n'aient aucun droit inné ou aucun privilége.

Nouvelles d'Italie.

Bozzen, 12 Juin. — Rivoli est occupé momentanément par les Piémontais. Le colonel Zobel, attaqué par des forces quintuples, a été obligé d'abandonner cette ville à l'ennemi; nos communications se trouvent par cela même interceptées sur cette route. Nos officiers pensent que si les opérations sur Vicence réussissent, l'occupation de Rivoli par les Piémontais n'aura pas une très haute portée. Toutefois, le grand inconvénient, c'est que le maréchal Radetzky ne peut opérer qu'avec des forces bien inférieures à celles de l'ennemi, attendu qu'il est obligé de laisser partout des garnisons pour s'assurer des vivres, et des communications. Les Piémontais ont pour eux toute l'Italie; ils reçoivent journellement des renforts de toutes les parties de la péninsule, tandis que du côté des Alpes on ne peut dégarnir de troupes aucun pays de la monarchie, ni mettre aucune province à contribution pour en tirer des vivres. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

— On lit dans la *Gazette de Milan* du 11 juin :

« Une estafette, arrivée à l'instant de Montebello, annonce que 2,000 Autrichiens, sortis de Vérone, ont établi leur camp à Villanova. Ils paraissent destinés à protéger le flanc de l'armée de Radetzki.

» D'après une correspondance de Trévise, en date du 9, on peut affirmer que le roi Charles-Albert a passé l'Adige à Ronco, avec une partie de son armée. »

— On écrit de Rome, le 9 juin :

« La question italienne arrive à sa conclusion. Il paraît certain qu'il ne s'agit plus que d'une question d'indemnité. L'Autriche exigerait une reconnaissance annuelle de 19 millions de livres jusqu'à liquidation. Monsignor Morichini est chargé de traiter cette question avec le conseil aulique. »

— On lit dans l'*Italia del Popolo* du 12 juin :

« Nous apprenons par un courrier venu d'Ostiglia que 20 à 24 mille Autrichiens menaçaient Vicence. Cette place serait, dit-on, attaquée sur trois points : par Bassano, par Tavernelle et par les coteaux qui entourent la ville. Vicence a immédiatement envoyé une députation au roi Carles-Albert pour implorer son secours. »

Nouvelles de Suède.

Malmoe, 8 Juin. — Avant-hier, le roi, le prince royal et le duc d'Upland sont arrivés à Malmoe sur le steamer le *Gylfe*, et, dans la matinée d'hier, a débarqué dans notre ville le roi de Danemarck, qui s'est rendu à l'invitation qu'Oscar 1er avait fait porter à S. M., à Copenhague, par M. le comte de Sprengporten, gouverneur civil de Stockholm.

Les deux rois et les princes ont passé en revue hier l'infanterie, et ce matin, l'artillerie et la cavalerie qui se trouvent à Malmoe, et font partie du corps d'armée auxiliaire que la Suède fournit au Danemarck.

Ce soir, à six heures, LL. MM. et les princes sont partis ensemble pour Carlscrona.

Quarante et un bataillons d'infanterie, placés sous le commandement de M. le lieutenant-général comte Gustave de Loewenhielm, notre ministre plénipotentiaire à Paris, se sont embarqués avant-hier à Gothembourg, sur les steamers danois le *Waldemar*, la *Hertha* et la *Caroline-Amelia*, qui les transporteront à Elseneur, d'où ils se rendront par Roeskilde et Corsoer dans l'île de Fionie.

Le commandement en chef des troupes suédo-norwégiennes destinées au secours du Danemarck a été confié par le roi au lieutenant-général Lefrène.

Le *Bornholms Avis* mande ce qui suit :

« Hier (5 juin) on a signalé 7 vaisseaux de ligne, 1 frégate et 1 petit bâtiment, naviguant de l'Est vers le Sud ; c'est probablement une escadre russe; aujourd'hui, on n'aperçoit plus ces navires, mais nous avons entendu ce matin entre 9 et 11 heures une canonnade qui a duré assez longtemps et qui provenait vraisemblablement de ces navires. »

On lit encore dans une lettre particulière d'Elseneur du 6 juin :

« Un capitaine de navire, arrivé dans ce moment, dit qu'il a rencontré sur plusieurs points de la Baltique une flotte russe, partagée en trois divisions et qui comptait en tout 19 vaisseaux de ligne. A Stolpemünde il y avait 7 vaisseaux de guerre, dont 3 vaisseaux de ligne. »

Nouvelles d'Amérique.

Le steamer le *Tay* a apporté des nouvelles de Mexico du 18 et de Vera-Cruz du 16 mai. On ne doute pas que le traité avec les Etats-Unis ne soit ratifié. Le général Herrera a été élu président de la république. L'ancien président Pena y Pena, nommé ministre de la justice, a adressé au congrès à Queretaro un message dans lequel il se prononce en faveur de la ratification, les termes du traité lui paraissant plus modérés qu'on ne pouvait l'espérer, et le Mexique ne devant espérer aucune nouvelle modification.

Nouvelles de France.

Assemblée nationale. — Séance du 16 Juin.

M. *le président*. J'ai à faire une communication à l'Assemblée.

Une nouvelle lettre du citoyen Louis Bonaparte m'a été apportée ce matin à midi et demi. Comme elle ne m'est pas arrivée par la poste, j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour m'assurer de la sincérité de cette lettre : elle émane bien du citoyen Louis Bonaparte. De plus, comme elle m'était remise par une personne qui m'a déclaré avoir mission de me la remettre en mains propres, j'ai pris la précaution de lui faire signer sa déclaration. Elle se nomme Frédéric Briffaut, homme de lettres, résidant depuis longues années à Londres. Ce citoyen m'a déclaré avoir quitté Londres hier à 8 heures et demie, du port de Londres pour Douvres. C'est ce matin à 3 heures qu'il a touché à Boulogne. A 10 heures il est arrivé à Paris. Voici le contenu de cette lettre :

» M. le président, « Londres, le 15 juin 1848.

» J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple à Paris, et dans trois autres départements. C'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité ; mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection; mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue.

» Je désire l'ordre et le maintien d'une république sage, grande et intelligente ; et puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains.

» Bientôt, j'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays.

» Recevez, M. le président, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Louis-Napoléon Bonaparte. »

Séance du 17.

Le fait capital de la séance est l'incident soulevé par M. Pierre Leroux à propos d'une collision dont la ville de Gueret a été le théâtre, et dans laquelle dix-sept personnes ont été tuées et beaucoup d'autres blessées. Cette collision a eu pour cause la perception des 45 centimes. Des rassemblements composés de paysans et d'ouvriers se sont portés sur la ville de Gueret aux cris de : *A bas l'impôt!* Leur attitude menaçante a forcé la garde nationale à se réunir. Aux coups de feu partis du centre des émeutiers, la garde nationale a riposté. Aux dernières nouvelles, le tocsin sonnait dans toutes les communes du département; les populations des campagnes, en proie à une vive exaspération, se rassemblaient en armes pour se porter sur le chef-lieu. On redoutait de graves malheurs.

M. Pierre Leroux, en présence de ces déplorables désordres, a demandé compte au gouvernement de ce qu'il avait fait et de ce qu'il prétendait faire. Un autre représentant, M. Destours, a appuyé les interpellations, et il l'a fait dans des termes qui l'ont fait deux fois rappeler à l'ordre.

M. le ministre des finances a présenté quelques explications qui ont été complétées par l'un des représentants de la Creuse.

Quelques mots sur la déplorable situation des agriculteurs ont amené à la tribune le ministre du commerce, qui a tracé le tableau des améliorations projetées par son administration. Le discours de M. Flocon a été très-bien accueilli. M. Pierre Leroux lui a répondu : sa réponse a été incohérente et décousue. M. Ducoux, à son tour, a riposté à M. Leroux; il l'a fait avec une vigueur et un bon sens auxquels l'assemblée tout entière a acclamé.

— En outre de l'émeute de Guéret à laquelle M. Pierre Leroux a fait allusion aujourd'hui, à la tribune, le télégraphe a apporté au gouvernement de tristes nouvelles.

Un mouvement carliste a eu lieu à Nimes et le sang a coulé.

A Perpignan, il y a eu une collision également sanglante pour refus d'impôt.

Il paraît qu'à Guéret il y a eu 15 à 20 morts et un grand nombre de blessés. Ce sont les paysans qui ont commencé le feu.

On craignait un renouvellement d'attaque; le tocsin sonnait à la ville et dans les campagnes.

— La commission de constitution a préjugé une question bien grave, celle qui se rattache à l'élection du président de la république ; elle a décidé que cette nomination ne résulterait pas du suffrage universel, mais du vote de l'Assemblée nationale, agissant en vertu de ce principe, qu'elle représente la souveraineté et la volonté populaires. Nous n'avons pas besoin de dire contre qui est dirigée cette décision. (*La Constitution.*)

— On lit dans l'*Assemblée nationale* : Une personne qui doit être nécessairement bien informée, nous affirmait ce matin que M. Lamartine a signé sa démission dimanche dernier, et qu'il a essayé de faire prendre à ses collègue la même détermination. D'après la même personne, M. Lamartine serait décidé à se retirer seul et romprait tous les liens qui l'attacheraient au gouvernement.

— Il a été présenté vendredi par le ministre de l'intérieur un projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour la mobilisation de trois cents bataillons de gardes nationales. Les éléments des bataillons mobilisés seront recrutés parmi les gardes nationaux célibataires de vingt à trente-cinq ans. Il n'est pas question de les distraire actuellement de leurs foyers ; mais ils seraient mis à la disposition du gouvernement et provisoirement soumis aux réunions et aux exercices propres à former leur instruction militaire.

— Il paraît que le signataire de la lettre de menace adressée jeudi au président de l'Assemblée est bien réellement un ancien élève de l'école polytechnique qui a pris part, comme délégué des ouvriers, aux débats de la commission du travail instituée au Luxembourg ; mais qui a eu le malheur d'être récemment renfermé pour cause d'aliénation mentale.

Koninklijke Holl. Schouwburg.

Dingsdag 20 *Junij* 1848.

Geen abonnement, diploma's noch vrijbilletten gangbaar.

TEN VOORDEELE DER DIRECTIE.

Een Glas Water,

blijspel in vijf bedrijven, naar het Fransch van M. Eugène Scribe.

Nooit alhier vertoond.

Om de uitgebreidheid dezer voorstelling, geen nastuk.

NB. De Directie heeft de prijzen der plaatsen aanmerkelijk verminderd.

ANNONCES.

PREMIÈRE ANNONCE D'UNE BELLE VENTE DE MEUBLES.

Les FRÈRES HORRIX, fabricants de meubles à La Haye, ont l'intention de faire vendre publiquement à La Haye et à terme, par le ministère du notaire J. W. van den Berg, dans le courant du mois de juillet prochain, au lieu et aux jours qui seront indiqués ultérieurement :

1° Une collection de meubles ayant été destinés pour l'exposition de Delft, et consistant en une étagère-volière à fleurs, une étagère de forme gothique, une toilette, tables, canapés, consoles et autres objets, tous fabriqués avec une grande élégance de forme et de style, et ornés de sculptures ;

2° Un bel ameublement en bois de palissandre, consistant en secrétaire, bibliothèque, table avec portefeuille, canapés et chaises garnis en damas rouge de Chine ; le tout de la dernière élégance ;

3° Une grande partie de meubles de salon et autres de divers genres et travaillés dans le dernier goût.

Tous les objets à exposer en vente ont été fabriqués dans leurs propres ateliers et ils garantissent, comme d'habitude, la solidité de la confection.

Ils informent en même temps le public que leurs magasins d'Amsterdam, *Reguliers Dwarsstraat*, près du Marché au Beurre, et ceux de La Haye, sont continuellement assortis de fauteuils de fantaisie, de tables de salon et d'un grand nombre de petits meubles de fantaisie, et que les meubles du prix dont on peut voir les dessins exacts dans leurs magasins seront désormais exécutés d'après les commandes qui leur en seront faites.

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, 18 Juin. — A la société des fonds publics il ne s'est fait aujourd'hui qu'une seule vente de dette intérieure d'Espagne 3 % au cours de 16 5/16.

Paris, 17 Juin. — La manière dont s'était terminée hier l'affaire de Louis Napoléon, a déterminé un peu de fermeté sur la rente au début des affaires, mais les cours ont ensuite légèrement fléchi sans donner lieu à aucune transaction importante. Les actions de la banque étaient fermes. Le dernier relevé hebdomadaire donnait une augmentation de 8 millions sur l'encaisse et une diminution de 11 millions sur les billets en circulation. On annonçait que la banque donnerait 30 fr. par action pour le premier semestre de 1848. Les chemins de fer étaient calmes et légèrement en hausse sur les cours d'hier.

La rente 3 % qui avait fermé hier à 46, a ouvert à 46, a varié de 46 à 45.75 et reste à 45.75.

La rente 5 % qui était hier à 68.75 a ouvert à 69 et elle a varié de 69 à 68.50 et reste à 68.50.

Les bons du trésor se négociaient à 25 % d'escompte.

Les actions de la banque de France fermées hier à 1253, ont ouvert à 1270, elles ont fléchi à 1255 et restent à 1265 ; les obligations de la ville ont varié de 1120 et 1135 ; la caisse hypothécaire a monté de 5 à 125.

L'emprunt romain a fléchi de 1 3/4 à 58 1/4. L'emprunt du Piémont a monté de 20 à 950; l'emp. belge de 1840 a varié de 67 à 66 3/4.

Les actions du Nord ont varié de 358.75 à 360 ; Strasbourg de 357.50 à 358.75 ; Lyon de 313.75 à 315 ; Nantes de 343.75 à 342.50 ; Orléans de 582.50 à 587.50, Rouen de 412.50 à 415 ; le Havre était à 206.25 ; Bordeaux à 400 ; Bâle à 83.75 ; Versailles (R. D.) 118.75 et la Gauche à 100.

Londres, 16 Juin. — Le relevé officiel de l'état de situation de la Banque d'Angleterre, au 10 juin, offre encore une augmentation considérable de l'encaisse métallique.

Le marché des fonds anglais est, par continuation, très fermé sans pourtant qu'il se soit traité beaucoup d'affaires.

Les consolidés ont fait en hausse 83 1/2, 5/8 ex-div. Banque, 192 1/2. Bons de l'échiquier 39-42 sh. de prime. 3 % réd. 83 3/4, 3 1/4 % 84 1/2.

Les opérations en fonds étrangers ont été limitées.

[illegible] Russes 90 1/2. Espagn. act. 12 1/2; dito 3 p. c. 23 3/8. Brésil 68. Mex. 16 3/8.

Hambourg, 16 Juin. — Oblig. de Russie à Londres 5 % 88 1/2. Dito à Hambourg 5 % 82 à 83. Dito à Amsterdam 3e et 4e séries 5 % 80 1/4. Dito Stieglitz 4 % 68. Dito de Danemarck à Londres 3 % 66. Dito d'Espagne Ardoin 5 % 8 1/2. Dette intérieure 3 % 15 1/2.

Berlin, 17 Juin. — La tendance de la bourse de ce jour a été très favorable, et de fortes demandes, ont fait hausser les cours de presque tous les fonds publics de près de 2 %. — En général les transactions ont été très animées. Sous ce rapport, les chemins de fer de Cologne à Minden, de Stargardt à Posen et de la Haute Silésie, Séries A et B méritent une mention particulière.

BOURSE DE PARIS DU 17 JUIN.

3 p.c. au compt	45 75	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	45 75	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847		Société génér.		Par. Vers. r. dr.	118 75
» fin cour.		Esp. dette act.		» » r. g.	100
5 p.c. au compt	68 50	» différée		» Orléans	587 50
» fin cour.	68 50	» nouv. 3 p.		» Rouen	415
Banq. de Franc	1265	» dette int.		Paris Nord	360
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	70 50	» Strasb	358 75
Belg. 5 p. 1840	66¾	Romain 1844	58¼	» Lyon	313 75
» 5 p. 1842				Zinc. Vieille Mt.	
» 4½ 1844	60½			» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 16 JUIN.

Cons. Compt.	83½, ⅝	Péruviens	31, 33	Dito différée	
Do en liquidat.		4 p. c. port.		Dito passive	3½
Belges	59, 62	5 p. c. do 1834	16, 17	Mexique	16⅛, ¼
Hollande 5 p. c.		Brésiliens		Russie	90½
Dito 4 p. c.	63½, 64½	Dette act. esp 5	12½	Colombie	
Dito 2½ p. c.	42, 43	Dito 3 p. c.	22⅝, 23⅛	Danois	

BOURSE DE BERLIN DU 17 JUIN.

Obligat. 3 1/2	68 à 68½	Ch. Aix à Maest.		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.)	93 P	Obl de la S.C.M.	84½ P	Lots de Pol. 500	64 A
Dito Stiegl. 4	72½	Banque de Prus	71 A	Dito 300	
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE VIENNE DU 15 JUIN.

Métalliques 5	64½	Emprunt 1834	105	Act. de la Banq.	980
» 4		» 1839		Lots de 500 fl.	
» 3		Ch. de fer Milan.	60	Dito de 250 fl.	
» 2 1/2		» du Nord.	98½		

BOURSE DE FRANCFORT DU 17 JUIN.

Métalliques 5	53¾ à 54½	Métalliq. 2 1/2		Emp 1839 fl 250	
» 4	46 P	Banque	960 A	Hollande. 2 1/2	
» 3		Emp 1834 fl 500		Espagn. d. Int.	

CHANGES DE BERLIN DU 17 JUIN.

Amst. court.	143⅝, ⅞	Hamb. 2/m.	149½ A	Vienne 2/m.	
2/m.	142½ A	Londres 3/m.	6.23⅝ A	Francfort 2/m.	56.26 à 57
Hamb. court.	149⅞	Paris 2/m.	81⅛ P	St-Petersb 3/S.	

CHANGES DE VIENNE DU 15 JUIN.

Amsterdam	161	Francfort	117	Londres	12.25
Augsbourg	117	Hambourg	173	Paris	137½

AVIS.

Le Service du Télégraphe électro-magnétique étant interrompu par suite de réparations, la Rédaction regrette d'être obligée de suspendre momentanément la publication de ses dépêches.

LA HAYE, chez C. Van der Meer, Spui No 7.